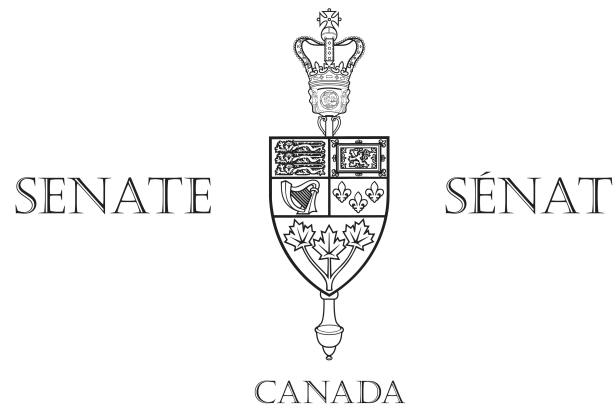




DÉBATS DU SÉNAT

2e SESSION



43e LÉGISLATURE



VOLUME 152



NUMÉRO 3

PROJET DE LOI SUR DES MESURES EN RÉPONSE À LA COVID-19

DEUXIÈME LECTURE

Discours de
l'honorable Diane Bellemare

Le jeudi 1^{er} octobre 2020

LE SÉNAT

Le jeudi 1^{er} octobre 2020

[Traduction]

PROJET DE LOI SUR DES MESURES EN RÉPONSE À LA COVID-19

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Diane Bellemare : Honorables sénateurs, comme je n'ai pas préparé de discours, je vais simplement vous donner les quatre points dont je vais parler.

Je vais d'abord expliquer pourquoi je pense que le projet de loi C-4 est une excellente mesure législative que nous devrions adopter, même si nous serons saisis d'un autre projet de loi semblable dans quelques mois.

Ensuite, j'aborderai la situation des jeunes au Canada, qui m'inquiète beaucoup.

Je vais aussi parler du fait que le gouvernement fédéral doit redevenir un partenaire financier en ce qui concerne l'assurance-emploi et lancer un dialogue social sur cette question.

Enfin, je dirai quelques mots sur le déficit.

[Français]

Mon premier point est que le projet de loi C-4 est un bon projet de loi, mais que nous devons y revenir pour adopter des mesures un peu plus ciblées.

Le projet de loi C-4 ne devrait pas s'appeler un projet de loi de relance, mais plutôt de transition. Comme tout le monde en convient, c'est un projet de loi qui fait la transition entre les mesures d'urgence de soutien du revenu, des mesures qui étaient nécessaires, et une reprise de l'économie. Pour que cette reprise se concrétise, que la productivité augmente et que la croissance économique soit au rendez-vous, nous aurons besoin de mesures beaucoup plus ciblées et nous devons transformer les mesures passives de soutien du revenu, qui sont gigantesques, en mesures plus actives. Le Canada suit les recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et que nous dit l'OCDE?

L'OCDE nous dit, et elle nous l'a répété récemment quand elle a publié ses perspectives économiques pour 2020, de ne pas mettre fin aux mesures de soutien du revenu. Il faut continuer de privilégier des mesures budgétaires et fiscales expansionnistes. Il faut continuer de soutenir l'économie avec de telles mesures.

Cependant, l'OCDE dit également qu'il faudra bientôt recentrer ces mesures et cibler des catégories plus particulières, mais surtout investir auprès des personnes. Cela implique de transformer des mesures passives en mesures actives, non pas en mettant fin aux mesures de soutien du revenu, mais en soutenant en même temps les gens dans leur recherche d'emploi et leur requalification, ce que l'on appelle en anglais l'*upskilling* ou le *reskilling*. Il faut donc aider les gens à se reclasser et à se diriger vers des emplois qui sont plus en demande.

Il ne faut pas se mettre la tête dans le sable : l'économie aura besoin de changements structurels. Comme David Dodge l'a dit, ces changements structurels au sein de l'économie exigeront des investissements non seulement physiques, mais aussi des investissements dans l'humain.

C'est la première chose que je voulais souligner, soit que le Canada se situe dans la mouvance des pays de l'OCDE. Il suit très bien ses perspectives économiques. Je vous invite à aller consulter les *Perspectives économiques de l'OCDE*. On y compare le Canada avec les autres pays de la zone euro et avec des pays comme l'Australie, et le Canada se situe dans la moyenne en ce qui concerne les politiques de ces pays.

Le deuxième point qui me préoccupe, c'est la situation des jeunes. La sénatrice McPhedran en a parlé, mais je crois qu'il est important de s'y attarder. Le projet de loi C-4 va beaucoup bénéficier aux femmes. Comme les ministres l'ont dit, si on fait une analyse selon le genre, il ne serait pas surprenant de voir un impact, étant donné que les femmes ont été très affectées sur le marché du travail en raison de la pandémie et continuent de l'être. Les mesures de souplesse qu'amène le projet de loi C-4 aideront les femmes.

En revanche, je suis un peu inquiète pour les jeunes de 15 à 24 ans. Chers collègues, les gens vous ont probablement demandé si le projet de loi actuel est bon. Qu'en est-il des mesures de soutien du revenu pour les jeunes, à savoir qu'il faut 120 heures de travail pour être en mesure de bénéficier d'un soutien au revenu pendant 26 semaines, avec un minimum de 500 \$ par semaine? Bien sûr, les Canadiens posent des questions, mais je pense qu'on n'y échappe pas pour l'instant. Il faut continuer d'investir dans le soutien du revenu. En revanche, il faudra commencer dès maintenant à penser à recentrer l'aide au revenu, en particulier pour les jeunes.

Les jeunes sont affectés par la pandémie. Il ne faut pas se le cacher, on observe toujours chez les jeunes un taux de chômage en moyenne deux fois plus élevé que le taux de chômage national. Pour l'instant, cela veut dire que le taux de chômage chez les jeunes est d'au moins 20 %. Ce taux est encore plus élevé pour les jeunes Autochtones, les jeunes de race noire et ceux qui arrivent au pays. Le chômage des jeunes a un impact à long terme important, et c'est pour cette raison qu'il faut s'attaquer à cette situation rapidement.

En 2013, parce qu'ils ont souffert de la crise financière de 2008 pendant longtemps, les pays européens ont mis en place un programme appelé la garantie pour la jeunesse. L'Union européenne accorde un financement aux pays membres de l'OCDE pour mettre ce programme en place. Cette garantie pour la jeunesse consiste à offrir à tout jeune âgé de moins de 25 ans, dans les quatre mois suivant la fin d'études formelles ou la perte d'un emploi, des services de conseil, de formation et de stage en milieu de travail. De cette façon, on donne une garantie que l'on va s'occuper d'eux.

Il n'existe pas au Canada de garantie pour la jeunesse. Ce serait très important que le gouvernement discute avec les provinces pour qu'elles mettent en place très rapidement une garantie pour la jeunesse dans les services publics d'emploi. La pandémie prendra fin un jour. Nous aurons des remèdes et un vaccin, et l'économie va reprendre, mais les jeunes qui ont expérimenté le chômage peuvent être découragés et adopter un mode de vie en conséquence. Les études nous montrent que, après neuf mois de chômage, il est très difficile pour quiconque de retrouver un emploi, et c'est encore davantage le cas pour les jeunes.

Il va falloir s'occuper de nos jeunes. Cela va exiger beaucoup de coopération avec les provinces. Cet investissement devra se faire. C'est ce que je voulais dire sur les jeunes. Cette question me préoccupe beaucoup, et nous devrions en discuter entre nous pour inviter le gouvernement du Canada à investir davantage auprès des jeunes.

Le troisième point dont je voulais parler concerne le fait que le gouvernement fédéral doit redevenir un partenaire financier pour ce qui est de l'assurance-emploi. J'ai posé une question à ce sujet lors du comité plénier. Le sénateur Dalphond avait des préoccupations qui rejoignaient les miennes et qu'il a soulevées auprès de la ministre. Je suis effarée de constater que lorsque l'assurance-emploi a été créée en 1940, il était entendu que le gouvernement serait partenaire dans ce régime.

Pendant plusieurs années, le gouvernement fédéral participait à hauteur de 20 % pour ce qui est du coût de l'assurance-emploi. Il l'a fait jusqu'en 1971, quand on a changé quelque peu les règles. Il est toujours resté un partenaire financier, mais, à partir des années 1970, la règle a changé et le gouvernement fédéral visait à participer aux frais lorsque le taux de chômage canadien dépassait 4 %. Il y eut des moments où le gouvernement fédéral a participé à l'assurance-emploi à hauteur de 42 ou 43 % au coût du régime dans les années 1980. En 1991, le gouvernement fédéral a décidé de se retirer du régime. À l'heure actuelle, il s'agit d'un régime financé entièrement par les cotisations des employeurs et des employés, les employeurs cotisant au régime pour une part de sept douzièmes et les employés, pour une part de cinq douzièmes.

Le régime connaît actuellement une croissance dans les coûts, qui sont extraordinaires, et l'actuaire en chef qui a analysé le régime, avant que l'on prenne connaissance du projet de loi C-4, prévoit pour 2020 que le coût du régime d'assurance-emploi, qui oscillait autour de 20 milliards de dollars au cours des dernières années, connaîtra un accroissement de 40 milliards de dollars, pour atteindre environ 60 milliards de dollars. La ministre nous a annoncé que les modifications apportées par l'intermédiaire du projet de loi C-4 occasionneront une augmentation de 10,2 milliards de dollars, ce qui nous mènera à un coût de près de 70 milliards de dollars.

Comme nous le savons maintenant, les cotisations sont gelées, mais le coût du financement sera reporté. Il sera donc important, dans un futur rapproché, de revoir le programme d'assurance-emploi, qui peut être beaucoup plus large que ce que nous avons actuellement, et qui pourrait tout aussi bien rendre compte de la question des travailleurs autonomes. C'est le troisième point que je voulais apporter.

J'aimerais dire quelques mots sur le déficit. Probablement tout comme vous, les gens m'ont dit que c'était incroyable. Ils m'ont demandé si ce déficit était dangereux; ils m'ont demandé ce que l'on devrait faire.

Je suis d'avis que le déficit n'est pas alarmant pour l'instant. De plus, comme le gouvernement nous l'a dit, les faibles taux d'intérêt lui permettent de financer son déficit à un coût qui n'est pas alarmant.

La semaine dernière, j'ai participé à un colloque avec des experts de la politique monétaire, et personne n'a critiqué la pratique de l'assouplissement monétaire, soit la pratique selon laquelle les banques centrales accordent des prêts à leur gouvernement. C'est ce que recommande l'OCDE dans ses perspectives économiques. L'OCDE recommande à tous les gouvernements de poursuivre leur politique fiscale et budgétaire afin, d'une part, de soutenir les revenus et, d'autre part, de privilégier une politique d'assouplissement monétaire — l'assouplissement quantitatif, comme on dit dans le jargon économique —, ce qui implique que les banques centrales achètent des obligations ou des bons du Trésor et même, dans certains cas, des actifs du secteur privé.

Cette pratique est ancienne, elle n'est pas nouvelle. On l'avait délaissée pendant un certain temps et on l'a reprise récemment.

Parce que la pandémie cessera un jour, on devra arrêter d'engager ces dépenses extraordinaires. Toutefois, en les engageant, on assure que notre économie peut traverser la tempête. En fait, ce qui est important, c'est justement de faire ce que David Dodge décrit dans son document, c'est-à-dire investir et s'assurer que les dépenses financées par la dette suscitent, autant que faire se peut, un investissement privé des entreprises, qui se traduiront par des investissements en capital humain.

Je ne suis donc pas inquiète. David Dodge, qui participait à ce fameux colloque organisé par la Max Bell School of Public Policy, aime évoquer une formule très simple qui peut nous permettre de prévoir si la dette publique diminuera ou non en fonction du PIB.

Pour vous résumer cette formule simple, nous devons comparer le taux de croissance de l'économie avec le taux de base du gouvernement. Lorsque le taux de croissance de l'économie est supérieur au taux d'intérêt réel, au taux directeur, cela assure une baisse de la dette en pourcentage du PIB.

Donc, comme tous les économistes prévoient que les taux d'intérêt vont demeurer faibles, un jour — à la fin de 2021 ou en 2022, peut-être —, lorsque la croissance reprendra, la dette diminuera.

Je conclurai sur un mot qui fait l'objet d'un appel de l'OCDE dans son document, et c'est le mot « coopération ». Pour traverser la pandémie, l'OCDE invite tous les pays à coopérer. Je crois que c'est important. Toutefois, au Canada, le mot « coopération » a une signification encore plus grande, c'est-à-dire que le gouvernement doit coopérer avec les autres gouvernements, soit les gouvernements provinciaux; le gouvernement doit aussi coopérer avec les acteurs économiques que sont les représentants des entreprises de la main-d'œuvre; enfin, les parlementaires doivent aussi coopérer afin d'aller dans la même direction, comme le laissait supposer la conclusion du sénateur Harder.

Sur ce, je vous remercie.